

15 oct 2021 -12:11

Appartient à Conseil des ministres du 15 octobre 2021

## Modification de la loi relative à la création et au fonctionnement de l'AFMPS

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la loi relative à la création et au fonctionnement de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS).

L'avant-projet prévoit plusieurs modifications relatives au financement de l'AFMPS, impliquant une actualisation de certaines rétributions et contributions. Dans le même temps, de nouvelles rétributions et contributions sont mises en place dans le cadre des nouvelles missions de l'AFMPS, au vu de l'entrée en vigueur imminente ou récente de plusieurs règlements européens (2014/536, 2017/745, 2017/746 et 2019/6). L'avant-projet contient par ailleurs plusieurs corrections mineures du texte.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

France Dammel  
Porte-parole (FR)  
+32 494 50 88 98  
[france.dammel@vandenbroucke.fed.be](mailto:france.dammel@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Jan Eyckmans  
Porte-parole (NL)  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be](mailto:jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be)